



20.12.2006 - 08:50 Uhr

Dans le divorce, les familles monoparentales réclament la priorité aux enfants

Berne (ots) -

Après le Conseil national suisse, le conseiller aux États exige également que soient revus les intérêts des enfants dans la juridiction en matière de divorce. La Fédération suisse des familles monoparentales FSFM, exige qu'un nouveau règlement soit mis en place incessamment qui garantisse avant tout la protection des enfants contre la pauvreté et la violence.

Le règlement des intérêts des enfants dans la juridiction en matière de divorce doit permettre d'éviter les conflits entre les parents de protéger les enfants contre les violences engendrées par la séparation. Il ne doit pas causer de travail ni de tension supplémentaires aux parents isolés déjà confrontés à de nombreuses tâches et doit contribuer à entretenir financièrement les enfants afin d'assurer leur existence et leurs chances d'avenir.

La législation en matière de divorce doit respecter la convention relative au droit des enfants qui accorde la priorité au bien des enfants, ce qui constitue une obligation en Suisse. Par conséquent, la FSFM repousse catégoriquement les propositions qui imposent aux mères et aux pères isolés le droit de garde partagé. De même, elle s'oppose aux propositions qui invitent les parents n'ayant pas la garde des enfants à résoudre les conflits devant le juge. Le règlement relatif au droit de garde partagé doit permettre aux parties concernées de le choisir librement.

En outre, l'association exige que les pères et les mères n'assurant pas l'éducation des enfants soient tenus de respecter leur engagement financier envers leurs enfants et y soient aidés.

Contact:

Anna Hausherr

Secrétaire principale de la FSFM

Tél.: +41/31/351 77 71

Mobile: +41/79/758 94 48

E-Mail: info@svamv.ch ou a.hausherr@svamv.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100010110/100521904> abgerufen werden.